

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2069>

Deklarasyon UGTG-POLE EMPLOI

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 27 février 2014

Mis à jour le : jeudi 27 février 2014

UGTG.org

Monsieur Le Directeur Régional,

Le 17 février par un vulgaire mail, vous nous informiez de votre décision d'annuler la Commission Paritaire Locale Unique, initialement prévue le 27 février 2014, pour absence de candidature de droit public.

Le 19 février, nous vous adressions un courrier dénonçant cette décision arbitraire et exigeant l'annulation de celle-ci sine die.

A cette date, vous n'avez toujours pas daigné nous répondre et nous savons bien pourquoi.

En effet, à l'appui de votre argumentation, vous excipiez une obscure instruction n°2013-42 du 25 avril 2013. A la lecture de celle-ci, il s'est avéré que le motif que vous avez évoqué n'a jamais été mentionné.

Mieux encore, il n'existe aucun texte réglementaire mentionnant la situation que vous avez créée de toutes pièces.

En fait, votre décision couplée à votre absence de réponse dévoile vos véritables intentions : **rogner le droit syndical et supprimer, à terme, toutes les instances représentatives du personnel, afin d'instaurer une gestion des carrières à la tête du client sur la base de petites combines et autres petits arrangements comme vous savez si bien le faire.**

Imitant vos comparses de France et de Navarre, vous cherchez à museler les Organisations Syndicales. **L'UGTG péké janmé manjé an men a zòt !**

Vos vils manoeuvres ont pour objectif principal d'éradiquer les droits et intérêts des travailleurs en détruisant les instances représentatives du personnel et en tentant de domestiquer les syndicats. **L'UGTG péké janmé manjé an men a zòt !**

L'UGTG n'est pas un syndicat d'accompagnement, et ne sera jamais la caution de votre politique de **fann tchou à lè zajan é lè chomè Gwadeloup.**

Votre dédain, votre mépris vis-à-vis des agents et des usagers de ce pays s'exprime au quotidien :

Vous vous occupez de votre carrière en déployant les différents dispositifs (ODSE, OSDE, DUNE, DUDE, ODIGO, GOA, HOROQUARTZ, nouveau SI, etc...) sans tenir compte des avis et alertes des représentants du personnel, sans vous soucier de leur impact sur la santé des agents. Vous mettez en oeuvre, en bon Directeur soucieux d'être bien vu, toutes les directives de la Direction générale alors que vous savez leur inadéquation à nos réalités économiques, sociales et culturelles. La réalité est là : chômage de masse (plus de 30% de la population active) ; chômage des jeunes (près de 60% chez les moins de 25 ans) et vous continuez inlassablement à vendre l'invendable.

Dans le même temps, nombre d'agents n'ont toujours pas eu leur visite médicale d'embauche plus de 2 mois après leur intégration ;

Déklarasyon UGTG-POLE EMPLOI

Dans le même temps, nombre d'agents n'ont toujours pas effectué de visite médicale de reprise suite à une maladie ou une maternité ;

Dans le même temps, nombre d'agents sont toujours dans l'attente de leur visite médicale périodique ;

Et bien évidemment, votre seule réponse est un mail du 14 février, les menaçant de la perte de leurs congés s'ils n'ont pas épuisé leur reliquat avant le 30 avril ou le 31 mai selon le statut.

Pire encore, la disparition récente de plusieurs de nos collègues devrait vous interpeller quant à l'état de santé des salariés de Pôle Emploi. **NON**, ce n'est pas normal qu'autant de nos collègues partent si jeune. **NON sa pa nòwmal** qu'autant de nos collègues soit en congé maladie. **NON, sa pa nòwmal** que si peu de nos collègues jouisse d'une retraite paisible.

Et bien **NON, apa zafè a-w !**

Et ce ne sont là que quelques exemples qui traduisent bien votre mépris vis-à-vis des préoccupations des agents et des chômeurs de Guadeloupe.

NOU KA BYEN VWÈ OLA NOU YÉ AVÈ'W

Fidèle à notre histoire, à nos valeurs, à nos engagements, l'UGTG continuera à défendre tous les agents et à lutter contre votre politique libérale de fann tchou é démantibilaj des agents

Aussi, nous vous rappelons notre exigence :

? **Le maintien de la CPLU de Guadeloupe comme le prévoient les textes en vigueur ;**

? **L'étude de l'ensemble des demandes de mouvements des agents, quelque soit le statut, au nom de l'équité de traitement au sein de Pôle Emploi**

Nous vous informons que nous vous tenons pour responsable de toute crispation ou dégradation du climat social qui pourrait survenir.

NOU PÉKÉ FÈ DÈYÈ - TRAVAYÈ POLANPWA DOUBOUT !

Baie-Mahault, le 25 février 2014